

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 27 (1956)

Heft: 7

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre activité au cours des derniers mois

Nous orienterons dorénavant nos membres sur notre activité en publiant chaque mois un court résumé des affaires traitées dans nos séances de comité et de bureau et au cours d'entretiens.

Affaires ferroviaires : Nous avons adressé une requête à la Direction de la Compagnie de chemins de fer des Alpes bernoises pour lui demander de mettre à l'étude la construction d'une voie d'évitement dans le tunnel Moutier-Granges. Une voie de croisement dans le tunnel permettrait d'améliorer l'horaire des chemins de fer et de rendre le trafic plus fluide entre Delémont et Bienne.

Au cours d'un entretien avec Monsieur le directeur général des CFF Wichser, nous avons insisté sur la nécessité de construire la double-voie entre Aesch et Delémont, ainsi qu'entre Choindoz et Moutier. L'intensité du trafic entre Bâle et Bienne justifie cette revendication. Nous avons également présenté nos doléances au sujet de la ligne de Delle qui devrait reprendre son caractère de ligne de transit par l'introduction de communications directes Paris-Milan par Berne.

Place d'arme pour blindés dans le Jura bernois : Dans sa séance du 25 mai notre comité a désigné les membres de la commission d'étude, qui aura pour tâche d'examiner quels seraient pour les régions considérées, les avantages et les inconvénients de l'établissement d'une place d'arme pour blindés dans le Jura. Cette commission de 30 membres est formée de

MM. B. Ackermann, Bourrignon	G. Luterbacher, Prêles
le Dr R. Baumgartner, Delémont	S. Michel, Courtedoux
M. Bindit, Moutier *	G. Mœckli, Delémont *
le Dr G. Carnat, Delémont	M. Péquignot, Saignelégier
J. Cerf, Delémont *, secrétaire	J. Peter, Bure *
J. Chausse, Moutier	E. Philippe, Delémont *
E. Faivet, Delémont *, président	A. Rebetez, Porrentruy
H. Farron, Delémont *	F. Reusser, Moutier *
H. Geiser, Cortébert	O. Schmid, La Neuveville
E. Giroud, Berne	E. Schönenberger, Tavannes
J. Gressot, Porrentruy	R. Steiner, Delémont *
P. Hublard, Saignelégier	W. Sunier, Courtelary
E. Josi, Saint-Imier	R. Vuilleumier, Tramelan
A. Juillerat, Undervelier *	le Dr R. Weibel, Laufon
M. Kuntschen, Laufon	A. Willemain, Courroux.

Les membres dont le nom est suivi d'un * forment le bureau de la commission.

La commission a commencé son travail. Le Conseil-exécutif l'invite à le terminer dans un délai utile.

Exposition jurassienne de l'industrie, du commerce, des arts et métiers et de l'agriculture : Les premiers sondages ont été faits. L'idée semble devoir être bien accueillie. L'exposition est prévue pour 1958.

Route de Tariche : Un premier contact a été pris avec les principaux intéressés dans le but de réaliser les conditions nécessaires à la création d'un syndicat pour la construction d'une route Tariche-Soubey.

Concours de composition : Le jury chargé d'examiner les travaux qui nous ont été soumis est désigné.

Statistiques communales : Les communes consultées se sont toutes exprimées en faveur de notre idée de créer, sur la base d'une formule uniforme, un service régulier de statistique et de chronique communales.

Visites d'entreprises industrielles : Les premières bases ont été jetées pour l'organisation d'une tournée de visites dans quelques entreprises industrielles importantes du Jura en automne.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le ravitaillement en eau potable de deux communes jurassiennes. — Il s'agit de celles de Courtételle et de Pleigne. Pour la première, le problème est résolu. Au début de novembre prochain, sauf événement imprévisible, la grande localité sera désormais à l'abri de tout souci, car les travaux de captation et d'aménagement de la station de pompage des « Petites Aingles » sur territoire de Courfaivre, marchent à une allure record et seront terminés à ce moment-là. La station elle-même sera « automatisée » et le réservoir, à peu près terminé, édifié sur le pâturage de Courfaivre, à une altitude de 517 m., pourra contenir 475.000 litres qui s'en iront par la conduite actuelle alimenter celui de Courtételle sis à 504 m.

L'eau est de toute première qualité et les ultimes essais qui furent opérés durant 48 heures sans interruption, à un débit de 900 litres-minute, ont permis de faire cette constatation réconfortante que le niveau de l'eau de fond, sis à 1,75 m. de profondeur, n'avait pas baissé d'un mm.

... et à Pleigne. — Cette localité sise à l'extrême frontière dans le district de Delémont, souffre d'un ravitaillement en eau dangereusement insuffisant, à tel point que c'en est devenu un « malheur public » pour ses habitants. Mais une grande lueur pointe à l'horizon. Grâce à l'esprit de compréhension et de solidarité de la commune de Movelier qui dispose à Bavelier d'une source suffisante pour assurer le ravitaillement des deux localités et de leurs nombreuses et belles fermes, le lancinant problème est sur le point de trouver sa solution. On pense généralement que les travaux pourront commencer au printemps prochain, c'est-à-dire à un moment où les pouvoirs publics auront accordé les subventions d'usage, car les deux communes sont fortement obérées.